

QUAI SALAM



ÉTÉ 2022

*Soutenons ,
Aidons ,
Luttons ,
Agissons
Pour les
Migrants !
Et les pays
En difficulté*



Des réfugiés marchant dans la neige

Max Alpert/RMN-GP.

Publié dans « le 1 hebdo » n°56 du 13 mai 2015.

LE MOT DU PRÉSIDENT

nous n'avons jamais cessé d'alerter
nous avons dénoncé les agissements
nous n'avons pas cessé d'en parler
nous avons écrit quotidiennement
nous avons multiplié les communiqués de presse

et chaque fois nous avons conclu
en tentant de sensibiliser les Politiques
nous leur avons dit
ces choix banalisent le racisme
ces choix ghettoïsent notre République
réveillez-vous !
agissez !
ouvrez vos yeux
venez sur le terrain : voir de vos yeux voir !
incitez vos services à vous informer OBJECTIVEMENT !

et aujourd'hui,
L'hypocrisie insulte encore davantage notre République
les larmes de crocodiles se multiplient
l'histoire se répète tristement sans aucune leçon
les respects aveugles d'ordres anti démocratiques

Jean-Claude Lenoir.

SIX MOIS D'HISTOIRE ET D'HISTOIRES.

Le 4 avril, mon téléphone me disait que la nuit qui venait de se terminer était la plus froide depuis 1947 ! Les arbres fruitiers en fleurs, ou avec les tout petits fruits, avaient été chauffés la nuit. On est content pour eux... Mais on aurait aimé rencontrer la même sollicitude pour les gens qui dormaient dehors... Trois jours après, un de nos amis débouté du droit d'asile en Allemagne, et arrivé dans l'impasse de Calais, nous dit : « Toute ma vie, je vais aller de pays en pays... »
Quelle perspective pour un jeune homme (bien peu ont plus de 25 ans...) !

ONZE DÉCÈS DEPUIS LE « QUAI SALAM » DE DÉCEMBRE... UN CHIFFRE INSUPPORTABLE... MAIS COMME TOUT LE RESTE NOUS LE SUPPORTONS. ILS LE SUPPORTENT BIEN, EUX...

- Samedi 18 décembre, un corps est retrouvé sur une plage du Calaisis, dans un état de décomposition avancée ...
- Lundi 20 décembre, un jeune Soudanais de 16 ans est tombé d'un camion, après s'être glissé entre la remorque et la cabine : écrasé !
- Vendredi 14 janvier, un Soudanais est mort près de Berck. Il faisait partie d'un groupe de trente-deux personnes qui tentaient la traversée.
- Samedi 15 janvier, le lendemain matin, une personne exilée a perdu la vie suite à un accident dans la zone de Transmarck.
- Mardi 25 janvier, un jeune homme d'une vingtaine d'années est décédé lors d'un accident de camion sur la rocade portuaire.
- Lundi 28 février, un jeune homme de 25 ans, soudanais, est mort percuté par un train, à la limite du camp de Marck en Calaisis. (C'est à quelques centaines de mètres de là, qu'un autre exilé avait perdu la vie de la même façon, le 4 novembre dernier).
- Jeudi 10 mars, un jeune homme d'une vingtaine d'années est décédé, percuté sur l'autoroute A 16 à hauteur de Vieille Eglise.
- Vendredi 25 mars, en gare de Valenciennes, un jeune Erythréen est mort électrocuté ; trois autres ont été blessés. Ils avaient voulu voyager sur le toit d'un train...
- Mercredi 11 mai, un jeune Soudanais est retrouvé pendu, à Transmarck, dans une remorque qui n'était plus en service. Il avait l'habitude d'y passer ses nuits. L'enquête de police a conclu à un suicide...
- Lundi 23 mai, dans la nuit, un Kurde est décédé par balle, à Grande-Synthe au petit Prédembourg, là où se trouvait le camp jusqu'en novembre, et où certains étaient récemment retournés s'installer...

- Dimanche 29 mai à Calais, sur la voie ferrée déjà deux fois meurtrière, un Ethiopien a été écrasé par un train. L'enquête de police n'a pas encore déterminé dans quelles circonstances.

A chaque fois, le lendemain de l'annonce du décès dans la presse, un moment de recueillement a lieu au Parc Richelieu à Calais, à 18 h30 (le 11 mars, sur la photo).



Ces morts ne doivent pas nous masquer celle du routier, décédé sur l'autoroute A 16 le dimanche 20 décembre, après une altercation avec un exilé qui tentait de s'introduire dans son camion. La misère des uns ne justifie en aucun cas la perte d'une autre vie. Accueillir en France doit aussi servir à mettre fin à toutes ces violences en chaîne.

On parle principalement ces derniers temps des passages par la mer, sur les small boats. Et c'est effectivement terrible, même pour ceux qui y survivent. Le 5 mars certains nous racontent : ils étaient 45 sur un canot gonflable qui a commencé à prendre l'eau. Ils disent qu'ils ont attendu du secours 45 mn (45 mn c'est long quand on coule !). Ils ont été ramenés à terre sans vêtements secs, sans rien. « France no good » était leur conclusion...

Mais sur les onze décès, deux seulement sont des conséquences de naufrages et quatre se sont produits sur la route, lors de tentatives de passages par camion. Tous n'ont pas renoncé à ce moyen de transport, toujours aussi dangereux : le 4 avril presque personne au petit déjeuner de Salam (cinq personnes rue Ader, personne à Leroy Merlin) : un embouteillage de dix kilomètres sur l'autoroute a poussé les gars à tenter leur chance par la route.

Après trois décès sur la voie ferrée depuis novembre, la SNCF se sentait un peu responsable. A Marck, depuis l'accident de fin février, des travaux ont été réalisés pour protéger les exilés des trains :



On a pu malheureusement constater le 29 mai (voir plus haut) le manque d'efficacité de ce « rempart ». Et quelle ambiance cela crée !

ÉLOIGNER, FAIRE DISPARAÎTRE.

Cela reste l'idée fixe des autorités à tous les niveaux : « Pas de point de fixation ».

Empêcher de s'installer :

On démantèle...

En moyenne un jour sur deux à Calais, plusieurs fois par mois à Grande-Synthe, même si ceux qui décident savent très bien que, avant même que les Forces de l'Ordre aient fini de se retirer, la réinstallation est commencée (photo du 16 avril, rue de Judée à Calais).



Le 15 mai, à Marck, les exilés se réinstallent comme toujours au départ des CRS. L'un d'eux commente en riant avec un léger accent du sud : " Eh, là du coup, c'est le remantèlement".

On démantèle brutalement :

C'est déjà une violence d'obliger quelqu'un à déménager ses quelques affaires un jour sur deux. C'est déjà une violence de l'empêcher de consolider sa tente contre le froid et les intempéries et de l'empêcher de stocker un peu de matériel (couvertures, vêtements, provisions, réchaud...)

Cette violence, les CRS ne la perçoivent souvent pas : « Mais cela se passe bien ! » disent-ils, car ils ne gazent ni ne matraquent. Mais certains jours elle crève les yeux.

Les pires ont été celles du 30 décembre et du 2 janvier dernier à Marck : le 31 décembre, les exilés ont été repoussés par de nombreux tirs de gaz lacrymogènes et par quelques tirs de LBD (l'objet noir et volumineux dans une main sur une photo, à côté des douilles de grenades lacrymogènes est une balle de LBD, malheur à celui qui reçoit dans l'œil cet objet dit inoffensif...) :



Côté camp



Côté ville

De nombreuses tentes ont été enlevées ou détruites. Le principe « On ramasse les tentes quand les occupants ne sont pas là » a été poussé à l'absurde :

il suffit de chasser les exilés du site pour que leur matériel puisse être considéré comme abandonné... Le 2 janvier vit la revanche des Forces de l'Ordre, jusqu'à la nuit...

Plus de 100 CRS - Aucun interprète.

Plusieurs vagues de refoulement, très brutales, qui séparent les exilés de leurs tentes, et permettent donc l'enlèvement du matériel. Tout a été ramassé par l'équipe de nettoyage.

Révolte et gazage à nouveau, comme le 30 décembre.

On chasse...

Le 31 mars, le camp de Loon-Plage est évacué définitivement



Pierre Lascoux

Le 6 mai, celui du BMX à Calais aussi :



Guillaume Légère

On laboure ou on grillage pour empêcher une réinstallation...



Volande Bernard
Marck, 4 mars



Guillaume Légère
BMX, 6 mai



Pierre Lascoux
Loon-Plage, 31 mars

On entretient l'inconfort...

- Suppression de distributions d'eau et de nourriture à Calais...

La Vie Active cesse ses distributions au BMX à partir de l'évacuation du 6 mai.

Il ne reste plus que deux points de distribution d'eau et de repas financés par l'Etat : rue Ader et au Centre commercial Auchan, et un point d'eau disponible 24 heures sur 24 rue des Huttes.

- Suppression de toilettes...

Au BMX aussi, depuis le 6 mai.

On retire d'une main quand on donne de l'autre...

Pendant les terribles tempêtes de cet hiver :

Le samedi 19 février, alors que tout avait été fait pour faciliter la mise à l'abri pendant la journée à Calais, les Forces de l'Ordre se sont présentées en nombre dès le matin pour enlever le matériel de ceux qui n'étaient pas là puisqu'ils étaient accueillis dans les locaux du Plan Grand froid.

Il a beau ne pas y avoir eu de démantèlements le 20 et le 21 février, la confiance (si tant est qu'il y en ait eu une) était rompue.

Au moins, à Loon-Plage, il n'y a pas eu de démantèlements entre le 19 janvier et le 24 février, dans ce lieu toujours dépourvu de point d'eau et de toilettes.

Mais le 31 mars, jour le plus froid de l'année, le sous-préfet a élargi l'offre d'hébergements et la ville de Dunkerque a mis à disposition le gymnase de Fort Louis. Malheureusement, alors qu'il n'y en avait pas eu depuis le 3 mars, on a vu en même temps démanteler les camps :

celui du "Pont à Roseaux" : évacuation totale et définitive accompagnée de l'installation de grilles pour empêcher le retour des exilés (photos plus haut) et celui de l'ancien vélodrome de Grande-Synthe avec des pelleteuses qui ont retourné le terrain pour empêcher toute réinstallation.

Le matériel enlevé à Calais peut être récupéré à la Ressourcerie, nous dit-on, leur dit-on parfois. Mais jamais immédiatement : C'est la réponse qui est faite le 16 avril, à côté de l'Hôpital, à ceux qui arrivent pour récupérer leurs affaires juste avant qu'elles ne soient emportées : Le chef de l'opération dit qu'ils n'auront qu'à aller à la Ressourcerie, que leurs affaires ont été prises parce qu'ils n'étaient pas là. Sauf que le 16 est le samedi de Pâques et que cette semaine- là le week-end compte un jour de plus : la Ressourcerie est fermée le lundi en plus du samedi et du dimanche...



Quand on voit comment elles sont traitées, on se demande dans quel état les tentes arrivent à la Ressourcerie !

Empêcher les associations d'intervenir :

On met des barrières...

Des plots en béton empêchent l'accès au camp de Loon-Plage (camp du Pont à roseaux) du 10 au 18 mars.



On interdit des distributions :

L'arrêté préfectoral d'interdiction de distribuer la nourriture et les boissons gratuites dans certaines rues de Calais a été renouvelé jusqu'au 2 mai.

Depuis le 10 septembre 2020, de mois en mois il était réédité. Rien en début de mois de mai... nous avons cru à un retard... puis crains de voir arriver pire... Mais non...

Il existe parfois de bonnes nouvelles !

Par contre, des interdictions de stationner, des zébras, des enrochements rendent les distributions impossibles sous peine de PV.

Des rochers ont été mis au Stadium le 6 mai, au moment de l'évacuation du camp du BMX, pour rendre l'accès impossible pour les camionnettes des associations.

La police essaie de décourager les associations par des affirmations mensongères :

Le 8 mai, par exemple, les CRS affirment à nouveau à l'équipe Salam qui distribue à Calais, au Stadium, que c'est interdit, qu'il y a un arrêté qui empêche même de donner de l'eau. Ils téléphonent, apprennent qu'ils ont tort et laissent finalement la distribution se dérouler. Mais des bénévoles moins aguerris auraient renoncé.

En janvier, un PV a eu raison de la ténacité de l'équipe Salam, de son obstination à donner à manger à Marck sur le remblai creusé le 16 novembre pour empêcher les associations d'accéder à leur lieu de distribution : déposer des provisions (pain et caisses de nourriture) n'est pourtant pas causer un regroupement pour distribuer... Mais les CRS nous menaçaient depuis plusieurs jours (« Vous jouez sur les mots », disaient-ils) et l'équipe Salam a finalement été verbalisée jeudi 27. Nous donnons maintenant les sacs et les caisses lors de la distribution rue Ader et nos amis doivent les porter jusqu'à leur lieu de vie...

L'association n'est pas assez riche pour assumer un PV quotidien...

Faire peur :

Quand on prétend faire non pas des « évacuations » mais offrir des « mises à l'abri » pérennes pour inciter les gens à rester en France, comment comprendre qu'on ne cherche pas une présence apaisée, une police de proximité. Pourquoi envoyer une « armée » ?...



Loon-Plage 6 janvier



Marck 22 février

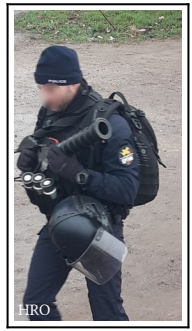
... avec un équipement lourd :



Marck, 29 mars



Rue de Judée, 25 mai



Auchan, 4 mars

MAIS LES ASSOCIATIONS S'OBSTINENT, SALAM S'OBSTINE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE...

En particulier, nous avons tenu à maintenir nos interventions pendant la période de tensions sur le camp de Loon-Plage à la mi-mai et en particulier le lundi 23 :

La violence du 22 mai (les coups de feu sur le lieu même de distribution) a effrayé les bénévoles présents et la plupart des associations se sont mises plusieurs jours en retrait. Salam a continué à assurer présence et distributions alimentaires : dès le lundi 23, le lendemain du pic de violence, l'équipe a tenu à être sur camp, personne n'a voulu rester au local. Donner à manger et montrer notre soutien à des gens plus menacés que nous nous a semblé essentiel. « L'important est d'être là », m'a dit Guy une fois que nos tables étaient installées. Et c'était le sentiment partagé par tous. Bien sûr nous avons pris les précautions de base : camionnette garée dans le sens du départ, le nez presque sur le bord de la route, repas limité au plat chaud et à un dessert (yaourt ou banane) pour ne pas traîner. Nous n'avons pas regretté : tout s'est passé dans le calme et les jours suivants aussi.

Quelques améliorations dans ce tableau sinistre :

Les évacuations avec départs forcés en bus ne se font plus en ce moment.

Le 6 mai, la rumeur circulait que les gens du BMX avaient été emmenés en bus, de force. Le HRO, présent, a pu constater qu'il n'en était rien. Les bus sont partis vides.

Jean-Claude Lenoir, président de Salam, a cependant appelé la sous-préfecture :

La démarche officielle est la suivante : lorsqu'il y a un démantèlement, les personnes sont dirigées vers la voie publique (trottoir, route, parking...).

Là, il leur est déclaré qu'elles sont libres.

Ensuite, elles peuvent aller soit en CAES, soit au commissariat (pour contrôle des titres de séjour).

C'est d'une grande hypocrisie mais c'est la règle actuelle.

Les cuves à eau sont en général épargnées dans les démantèlements : à Loon-Plage, elles ont été enlevées le 9 décembre et le 3 mars mais pas depuis. De la même façon les douches artisanales installées par des associations (Help for Dunkerque, Roots) ont été respectées. Personne parmi nous n'a les moyens de remplacer ce matériel au rythme des évacuations !

Le plus souvent, même s'il y a malheureusement des exceptions, depuis la médiation Leschi début novembre 2021 (à l'occasion de la grève de la faim) les tentes ne sont pas enlevées quand le propriétaire est présent. Il y a malheureusement des exceptions (voir plus haut le cas des 31 décembre et 2 janvier).

ET DE L'AUTRE CÔTÉ DE L'EAU ?

Push ball : le gouvernement anglais a renoncé à repousser les petits bateaux approchant des côtes anglaises pour les empêcher d'accoster.

Par contre l'envoi de demandeurs d'asile au Rwanda, annoncé le 14 avril, est validé par la High court qui a décidé qu'il y avait un "intérêt public" à appliquer ce plan du gouvernement...

Cette menace fait peur, bien sûr, mais n'empêche pas les tentatives de passages et les passages, nombreux.

Les Africains à Calais sont les plus inquiets : quand ils voient un avion dans le ciel ils le montrent et disent aux bénévoles de Salam : « Rwanda, Rwanda... ». Certains nous ont dit : « Nous n'avons pas fait toute cette route pour ça ! De chez moi, j'y vais en voiture au Rwanda ! »

Ces envois sont-ils réalisables ? Dans un pays au bord de la guerre avec la République Démocratique du Congo ?

L'hébergement, à l'arrivée au Royaume-Uni, au lieu de se faire dans des hôtels, se ferait dans des centres fermés comme c'est le cas en Grèce ... C'est ce qui nous inquiète le plus, dans les associations...

Le soutien du Prince Charles qui a qualifié cette mesure d'« effroyable » nous fait chaud au cœur ! Bien des gens ont dû l'entendre, même si c'était en privé, puisque c'est arrivé jusqu'à nous...

Dernière nouvelle : le premier avion, qui devait décoller le 14 juin, est resté au sol après des recours des sept derniers passagers (6 déposés devant la justice britannique, et un devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme).

Claire Millot



Vols directs Londres-Kigali. Dessin d'Anthony Garner, Espagne. CARTOON MOVEMENT

Publié le 20 avril 2022 dans « The Guardian »

POUR UN RETOUR A L'ESPRIT DE GENÈVE EN EUROPE

Bénédicte Halba dirige un Institut de recherche (iriv) qui intervient sur le thème de la migration depuis 2003 et propose un club à la Cité des Métiers pour valoriser un parcours migratoire depuis 2012.

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, est le cadre juridique de l'accueil des réfugiés dans le monde qui a posé une règle de droit international coutumier. Avec son protocole adopté en 1967, elle est considérée comme le « document clé de voûte de la protection des réfugiés » qui lève « les restrictions temporelles et géographiques limitant son application ». Ratifiée par 145 États parties, elle définit le terme « réfugié » et prévoit les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection. Le principe fondamental est le non-refoulement, selon lequel un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où sa vie ou sa liberté sont gravement menacées. Le Haut Conseil aux Réfugiés des Nations Unies est le « gardien » de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967. Les États doivent coopérer avec le HCR pour veiller à ce que les droits des réfugiés soient respectés et protégés.⁽¹⁾

La Convention prévoit en particulier qu'elle soit appliquée « sans discrimination par rapport à la race, la religion ou le pays d'origine du requérant ». On pourrait s'attendre à ce que toute personne persécutée dans son pays puisse en bénéficier. Or il existe une forme d'inégalité de traitement contraire à l'esprit de Genève. Certains demandeurs d'asile sont plus protégés que d'autres. L'exemple des réfugiés venus d'Ukraine est assez flagrant au printemps 2022. Un pays frontalier, la Pologne, qui s'était montrée très hostile à l'accueil de demandeurs d'asile venus de Syrie ou du Moyen Orient à la frontière avec la Biélorussie à l'automne 2021, a été exemplaire dans l'accueil des Ukrainiens. Elle est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés depuis la guerre initiée par la Russie en février 2022⁽²⁾. L'Europe est confrontée à la plus grande vague migratoire depuis 1945. Depuis le début du conflit, le flux de déplacés ukrainiens s'élève à plus de 6,50 millions de personnes, dont plus de 2,5 millions d'enfants - selon les chiffres de l'ONU et de l'UNICEF. Ils ont fui vers les pays frontaliers européens (Pologne, Slovaquie, Hongrie et Roumanie) mais aussi sur le reste du continent (Allemagne, Italie, France, Autriche, Belgique et Pays-Bas).⁽³⁾

Les ONG et associations d'accueil de réfugiés se sont félicitées de cet élan de générosité mais se sont aussi interrogées qu'il n'ait pas bénéficié aux autres demandeurs d'asile venus du Proche Orient, d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne. Les opinions publiques africaines ou des pays arabes n'ont d'ailleurs pas montré un enthousiasme débordant en faveur des Ukrainiens, incriminant autant l'OTAN et les pays occidentaux que la Russie dans un conflit dont les populations subissent surtout les conséquences - crise alimentaire (céréales venues d'Ukraine) et crise énergétique (flambée des cours du pétrole, du gaz et de l'électricité, provoquée par la reprise mondiale post-Covid qui a été amplifiée par le conflit) ⁽⁴⁾ Une tribune publiée dans Le Monde le mardi 19 avril par plus de 80 écrivains et universitaires de pays d'Afrique (du Nord et Subsaharienne), du Proche -Orient mais aussi d'Amérique latine ont insisté sur la responsabilité des puissances occidentales sur ce point : « Nous savons leur usage sélectif des valeurs dont elles se réclament, laissant mourir à leurs portes les réfugiés venant des Suds et accueillant « les leurs » à bras ouverts. ». Pourtant, magnanimes, les signataires de la Tribune appellent à un soutien sans réserve aux Ukrainiens « Il faut les soutenir sans calcul ni réserve ».

D'autres éléments donnent une bien mauvaise image de l'Europe. Les accords signés entre le Royaume-Uni et le Rwanda pour que le pays africain prenne en charge ses demandeurs d'asile ont profondément choqué les ONG d'aide aux réfugiés. Ils sont légalement et moralement mis en cause⁽⁵⁾. Le premier but de ces accords est évidemment de décourager les passages, en invoquant comme toujours la lutte contre les trafics humains, et les passeurs. Le comportement de beaucoup d'entre eux relève effectivement de pratiques mafieuses, de l'appât du gain, considérant les demandeurs d'asile comme des « marchandises », et n'hésitant pas à les laisser en pleine mer sur des embarcations de fortune, mourir, transis de froid, dans les bois, ou encore asphyxiés dans des conteneurs⁽⁶⁾. Les exemples sont nombreux des exactions commises par des passeurs sans foi ni loi. Mais la lutte contre les passeurs, légitime, ne règle pas le problème réel de milliers d'exilés qui ont été contraints de quitter leurs pays pour des raisons politiques, économiques ou après une catastrophe naturelle.

Le directeur du Refugee Council au Royaume-Uni, première association d'aide aux migrants, dénonce cette politique qui engendrera « plus de souffrances, de chaos et d'énormes dépenses » .

Le cabinet fantôme (shadow cabinet) du parti travailliste qualifie cette politique menée par le parti conservateur britannique d'« amoral, dispendieuse et impossible à mettre en œuvre ». Paradoxalement, le Brexit qui devait permettre au Royaume Uni de « reprendre le contrôle de ses frontières » a privé Londres de la possibilité d'invoquer le règlement de Dublin pour renvoyer dans l'Union européenne les exilés qui ont déposé une première demande d'asile et ont été déboutés.

Le Haut Conseil aux Réfugiés (HCR) a jugé que la loi « Nationality and Borders » autorisant les transferts de demandeurs d'asile « contredit fondamentalement les engagements du gouvernement de respecter ses obligations au regard de la Convention de Genève sur les réfugiés ». Une autre question est posée- le Rwanda est-il un pays sûr pour les demandeurs d'asile alors que l'ONG Human Rights Watch en dresse un constat sévère - « des détentions arbitraires, des mauvais traitements et la torture dans des centres de détention non officiels ».

La guerre en Ukraine après la pandémie qui a profondément déstabilisé le monde occidental, pourrait être l'occasion pour l'Europe de revenir à l'esprit de la Convention de Genève dont on a fêté l'an dernier les 70 ans- un « jubilé » plus essentiel pour le continent européen.

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV (www.iriv.net),

1) <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

2) Pierre-Olivier François « Europe, un continent bouleversé », documentaire diffusé sur Arte mardi 31 mai 2022

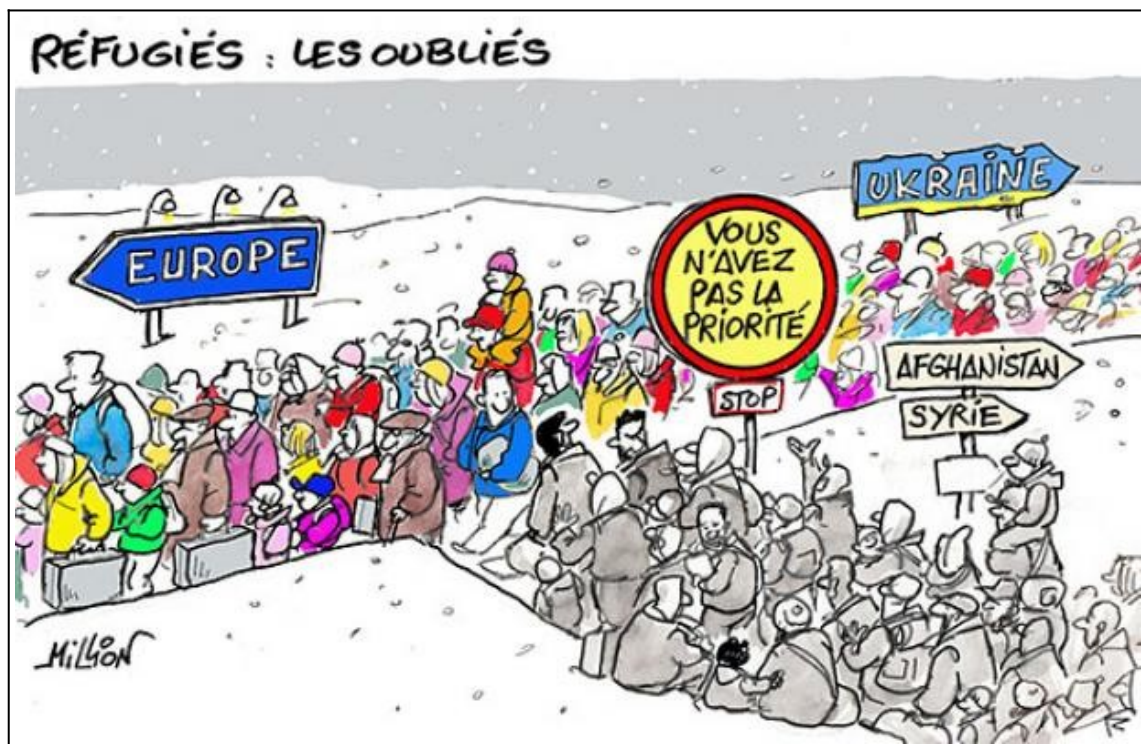
3) Ministère de l'Intérieur français -

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/foire-aux-questions-accueil-des-refugies-ukrainiens>

4) Editorial du Monde du 16 mars 2022

5) Cécile Ducourtieux « Londres souhaite envoyer ses demandeurs d'asile au Rwanda », Le Monde, 16 avril 2022

6) Très bien décrit dans le documentaire « Flee » de Jonas Poher Rasmussen (2021) à partir de l'exode d'une famille afghane partie de Kaboul dans les années 1980s puis exilée en Russie, en Suède et au Danemark



<http://www.millioncartoons.com/>

GARE D'ÉMIGRANTS : ITALIE DU SUD.

Fanal rouge, œil sanglant des gares ;
Entre les ballots mis en tas,
Longs hélements, sanglots, bagarres ;
Émigrants, fuyards, apostats,
Sans patrie entre les états ;
Rails qui se brouillent et s'égarerent.

Buffet : trop cher pour y manger ;
Brume sale sur la portière ;
Attendre, obéir, se ranger ;

Douaniers ; à quoi sert la frontière ?
Chaque riche a la terre entière ;
Tout misérable est étranger.

Masques salis que les pleurs lavent,
Trop las pour être révoltés ;
Étirement des faces hâves ;
Le travail pèse ; ils sont bâtés ;
Le vent disperse ; ils sont jetés.
Ce soir la cendre. A quand les laves ?

Tantôt l'hiver, tantôt l'été ;
Froid, soleil, double violence ;
L'accablé, l'amer, l'hébéte ;
Ici plainte et plus loin silence ;
Les deux plateaux d'une balance,
Et pour fléau la pauvreté.

Express, lourds, sectionnant l'espace,
Le fer, le feu, l'eau, les charbons
Traînent dans la nuit des wagons
Des dormeurs de première classe.
Ils bondissent, les vagabonds.
Peur, stupeur ; le rapide passe.

Bétail fourbu, corps épuisés ,
Blocs somnolents que la mort rase,
Ils se signent, terrorisés.

Marguerite Yourcenar, 1934.

Extrait du recueil *Les Charités d'Alcippe*.
Gallimard, 1984.

Publié dans « le 1 hebdo » n°56 du 13 mai 2015.

APPEL AUX DONNS.

DES BESOINS EN ARGENT.

Sans subventions de l'Etat et avec une réduction très importante des subventions des collectivités territoriales et locales, nous avons toujours besoin d'argent pour faire durer le travail de l'association : Entretien des locaux et des camionnettes, carburant, achat des denrées alimentaires qui manquent...

Rendez-vous sur le site de l'association : www.associationsalam.org
rubrique : " Nous soutenir"

Passez par HELLOASSO :
<https://www.helloasso.com/associations/salam-nord-pas-de-calais/formulaires/2/widget>

ou envoyez tout simplement un chèque à :
Association Salam
BP 47
62100 CALAIS

Vous avez droit à 66% de réduction d'impôts sur ces dons, en liquide par un de nos bénévoles ou par chèque à l'ordre de SALAM.

Un grand merci à tous nos généreux donateurs !

DES TENTES ET DES BÂCHES !

De démantèlement en démantèlement, des tentes sont enlevées sur les deux sites et nous n'arrivons plus à les remplacer. Nombreux sont ceux qui dorment sans rien sur eux, dans la pluie ou au moins l'humidité...

APPEL A COTISATION

Vous pouvez encore prendre votre adhésion pour 2022.
Le bulletin d'adhésion est joint à cet envoi.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, n'hésitez pas à nous rejoindre.
Que vous soyez bénévole actif ou non, devenir adhérent octroie à l'association la force de l'union ! Nous sommes déjà plus de 250 adhérents pour 2022, aidez-nous à dépasser ce seuil.

CONTACTEZ-NOUS

<http://www.associationsalam.org>
salamnordpasdecalsais@gmail.com

Page Facebook : SALAM Nord/Pas-de-Calais

Et la toute nouvelle page LinkedIn, consultable sur le lien suivant :

www.linkedin.com/in/association-salam-nord-pas-de-calais

Association SALAM
BP 47
62100 CALAIS

Association SALAM,
Salle Guérin, Quartier St Jacques,
1, rue Alphonse Daudet,
59760 Grande-Synthe

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Merci de remplir le bulletin ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse suivante :

Association SALAM-Nord/Pas-de-Calais

BP 47
62100 CALAIS

Monsieur/
Madame : _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ E mail _____

J'adhère à l'association en versant la somme de 10 €.

(5 € pour les étudiants et demandeurs d'emploi , adhésion valable jusqu'au 31/12/2022)

Date et signature :

Je fais un don* à l'association Salam en versant la somme de : _____

**Par chèque à l'ordre de l'association Salam. Un reçu fiscal vous sera adressé*

Je souhaite recevoir davantage d'informations sur l'association Salam.